ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 63817

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) insiste aupres de M le ministre de la recherche et de l'espace sur la situation de l'Aerospatiale suite a l'annonce, par le president Gallois, au comite central d'entreprise d'Aerospatiale du 15 octobre dernier, de la suppression de 1 145 emplois et de 650 personnes concernees par un plan de formation-mobilite. Ces chiffres ne prennent pas en compte les emplois induits chez les sous-traitants et fournisseurs. Cette annonce ne fait que confirmer la situation difficile des industries spatiales en France, qui avait deja justifie une question ecrite publiee au Journal officiel du 12 octobre 1992 (no 62601) sur la diminution des effectifs de la societe europeenne de Vernon. Ces mesures ont pour origine la suppression ou le retard des grands programmes tant civils que militaires, mais elles risquent de mettre en cause l'avenir meme de l'entreprise et celui de l'ensemble de l'industrie aeronautique francaise. En effet, une telle diminution d'effectifs risque de dissoudre les equipes de chercheurs en place et d'affaiblir notre capacite a concevoir des produits de haute technologie. Les programmes sur lesquels ces chercheurs travaillent representent des cycles longs dont tout decalage peut entrainer une obsolescence redhibitoire. La place de l'industrie aerospatiale francaise (la deuxieme sur le plan mondial) risque d'etre perdue. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour maintenir nos competences en matiere de defense nationale, eviter les licenciements et redeployer les equipes de chercheurs sur des programmes nouveaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le marche des constructions aerospatiales connait une crise mondiale qui marque autant le marche militaire que le marche civil. Le premier est ebranle par l'evolution de la nature des tensions geopolitiques qui amenent a reorienter les productions et a changer les structures de l'industrie. Le second est affecte par la conjugaison d'un conjoncture depressive et de l'entree en vigueur de la reglemenatation du transport aerien qui necessitent de restructurer les compagnies aeriennes et de modifier leur politique d'investissement. Tous les pays disposant d'une industrie aerospatiale subissent cette crise ; aussi le place relative de l'ensemble des constructeurs francais n'est-elle pas remise en cause pour le moment. Toutefois, la conjoncture et les tendances des marches aerospatiaux obligent les societes industrielles francaises a preserver leur avenir en prenant toute mesure propre a maintenir, et si possible a ameliorer, leur potentiel de competitivite face a la concurrence internationale qui se montre de plus en plus agressive. Tel est le contexte dans lequel s'inscrit le plan social de l'Aerospatiale. Les dispositions de ce plan ne devraient pas affaiblir la societe qui, devant se preparer a reagir sans delai a tout retournement de conjoncture, n'envisage pas de reduire - et encore moins de dissoudre - ses equipes d'etudes et de recherches. Au contraire, c'est en mobilisant, de facon soutenue, ces equipes sur des programmes de recherche et de developpement technologique de haut niveau que l'Aerospatiale preparera la place qu'elle doit occuper sur le marche quand le moment sera venu d'y lancer de nouveaux produits.

Données clés

Auteur : M. Schreiner Bernard
Circonscription : - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE63817

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63817
Rubrique : Industrie aeronautique
Ministère interrogé : recherche et espace
Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5075